

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

RAPPORTS DE DELEGATION

Rapporteur Julie NOVELLI

• **2021/09 – DECISION D'ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE COMMUNE/SCI ROYALE CENTER I**

Désignation du cabinet d'avocats SCP CALLOUD pour représenter la commune

• **2021/10 – AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Considérant qu'il convient de modifier l'enveloppe financière des travaux, et de fait, le forfait de rémunération du maître d'œuvre, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire est approuvé.

Ses caractéristiques de cet avenant sont les suivantes :

	Marché initial	Marché après avenant n°1
Enveloppe financière en € HT (a)	2 600 000	1 996 901
Taux de rémunération en % (b)	11,65	11,40
Forfait de rémunération en € HT (a x b)	302 900	227 647
TVA en € (20%)	60 580	45 529,40
Forfait de rémunération en € TTC	363 480	273 176,40
Taux de rémunération mission de base en %	8,49	9

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'usage des délégations données au Maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTAIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/11 - CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES A LA BIOLLE

Rapport de Véronique BOINON, Conseillère municipale

Madame Véronique BOINON indique que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de La Biolle est un comité consultatif présidé par le Maire, Julie NOVELLI, qui a pour objectif d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes et de permettre leur participation effective à l'élaboration des politiques publiques municipales.

Les objectifs du CMJ sont de :

- ❖ favoriser la participation des jeunes à la vie locale, permettre aux jeunes de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité,
- ❖ accompagner les jeunes dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre,
- ❖ développer un mode de dialogue entre les jeunes et les élus,
- ❖ améliorer l'image des jeunes du village aux yeux des Biollans en mettant l'accent sur la notion de solidarité et en favorisant les rencontres inter générationnelles.

Madame Véronique BOINON précise que le CMJ est composé de 12 membres bénévoles, nés entre 2008 et 2012 et habitant la commune. La durée du mandat est d'un an, renouvelable une fois. Le calendrier de mise en œuvre reste à définir.

Les membres du conseil doivent se rendre disponibles pour participer à des réunions, des conseils (4 par an) et des commissions mensuelles pour discuter de l'avancée de projets et en proposer d'autres.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un CMJ à La Biolle et le calendrier de mise en œuvre,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du CMJ.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,


Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

**2021/12 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX
POUR LE LAEP**

Rapport de Philippe DA SILVA LOPES, Adjoint

Monsieur Philippe DA SILVA LOPES rappelle que par délibération n°2020/67 en date du 19 août 2020, le Conseil municipal a approuvé les termes d'une convention à intervenir avec la commune d'Entrelacs pour le LAEP.

Cette convention précise les obligations et engagements des deux communes en ce qui concerne l'utilisation de la salle des Genêts aux 3 Bouleaux.

Or, en cette période de crise sanitaire, et compte tenu de la fréquentation de ce lieu, cette salle s'avère trop petite et il est plus opportun de pouvoir utiliser les autres salles du centre culturel.

Il convient donc de modifier en ce sens la convention de mise à disposition en vigueur par le biais d'un avenant.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'utilisation des locaux pour le LAEP,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer cet avenant et tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTAIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/13 - REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU
CONTRAT TERRITORIAL DE SAVOIE (CTS)

Rapport de Lionel MARQUES FERREIRA, Adjoint

Monsieur Lionel MARQUES FERREIRA rappelle que la commune est engagée dans un vaste programme de réhabilitation de son école élémentaire, ancien hôpital militaire avec un beau caractère architectural construit en 1936, qui accueille aujourd'hui les enfants de classe élémentaire et sert l'été de centre de loisirs aux enfants d'Entrelacs et de la Biolle.

Le montant des travaux s'élève à 1 997 000 € HT, auxquels il convient d'ajouter 662 500 € HT d'études, de maîtrise d'œuvre et de provision, soit un montant total de l'opération de 2 659 500 € HT.

Les objectifs fixés sur ce projet d'un montant de 3,2 M€ TTC ont trait principalement au maintien du "cachet" du bâtiment, à l'amélioration des performances thermiques (isolation, système de chauffage...), à l'accessibilité et la praticité d'usage des locaux.

Les premiers travaux de chaufferie débuteront au printemps 2021 ; s'enchaîneront ensuite les phases structurelles fin 2021 pour se terminer en 2023.

Une telle réalisation s'inscrit dans la qualité d'accueil et de service de plusieurs générations et représente un investissement très important pour une commune de notre taille.

Monsieur Lionel MARQUES FERREIRA indique qu'au titre du CTS, le Département subventionne les travaux de rénovation à hauteur de 100 000 € par classe, à un taux de 35% pour La Biolle, soit un total de 455 000 € pour 13 classes.

.../...

2 - REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE SAVOIE (CTS)

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département au titre du CTS la plus élevée possible,
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de décision d'attribution de l'aide financière,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document afférent.

*Mis aux voix, le rapport est ADOPTE
par 18 voix Pour et 5 Abstentions (Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK,
Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON)*

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTAIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/14 - CRISE SANITAIRE COVID-19 - EXONERATION DE LOYER

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire rappelle que la commune de La Biolle est propriétaire de biens faisant partie de son domaine privé qu'elle met à la disposition d'entreprises locales par le biais de bail commercial.

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, certains commerces sont touchés par une fermeture administrative de leur établissement.

Soucieuse de maintenir un tissu économique fragilisé par cette crise qui a entraîné un coup d'arrêt de l'activité de certaines entreprises, Madame la Maire propose de procéder à un rabais sur le loyer de 50% sur 2 mois.

Ce dispositif serait réservé aux entreprises soumises à une obligation de fermeture.

Cette aide serait soumise à la conclusion d'une convention et l'entreprise devra attester que :

- le solde entre, d'une part, l'actif disponible et, d'autre part, les dettes exigibles et le montant des charges fixes, dont les loyers commerciaux, est négatif pour la période de référence du dispositif,
- la situation de l'entreprise au regard de ses obligations fiscales et sociales est régulière,
- les loyers et charges sont à jour de règlement.

.../...

2 - CRISE SANITAIRE COVID-19 - EXONERATION DE LOYER

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le rabais sur le loyer de 50% sur 2 mois,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions d'exonération de loyer dans le contexte de crise sanitaire Covid-19 et tout document afférent.

*Mis aux voix, le rapport est ADOPTE
par 18 voix Pour, 4 Abstentions (Benoît BADIN, Sabine LEOPOLD,
Claire MOCELLIN, Jean-Paul DE SANTIS)
et 1 non prise part au vote (Fabien COUDURIER)*

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/15 - REMPLACEMENT DU LOGICIEL CRECHE
DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT
AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire rappelle que la commune de La Biolle a repris la compétence petite enfance en 2017. Le logiciel informatique utilisé jusque-là par la structure, a été maintenu.

Or, après plusieurs années de fonctionnement, il s'avère que ce logiciel n'est pas spécialement adapté à la structure. En effet, ce dernier n'offre pas la possibilité de proposer une solution de pointage pour les parents à l'entrée de la structure ni de disposer d'une situation en temps réel.

Enfin, la version commercialisée actuellement s'arrête en décembre 2021 et sera remplacée par une nouvelle version.

La commune a souhaité profiter de ce changement pour rechercher un autre prestataire pouvant offrir un meilleur service. A l'issue des rencontres avec plusieurs sociétés, c'est la solution d'ANTIDOTS qui a été retenue.

Ce changement de logiciel, qui vient compléter la modernité des outils mis à disposition du personnel et des familles, intervient au moment où la structure s'agrandit et déménage.

A compter de septembre 2021, le progiciel 360° CRECHE développé par la société ANTIDOTS proposera une solution totalement adaptée au besoin de la structure : simplicité, ergonomie, interface parents-crèche visant à améliorer le service rendu.

De plus, l'implantation de la société sur le bassin de l'agglomération d'Aix-les-Bains permettra d'améliorer considérablement le service client en termes de proximité et de réactivité.

Le budget consacré à ce changement de logiciel s'élève à 29 328 € € TTC.

.../...

2 - REMPLACEMENT DU LOGICIEL CRECHE - DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame la Maire précise que le dispositif du FME (Fonds Modernisation des Equipements) de la Caisse d'Allocations Familiales peut être sollicité dans ce cadre. En effet, le remplacement d'un logiciel de gestion - informatisation des structures EAJE, est un axe de ce fonds. L'aide, sous forme de subvention, est plafonnée à 80% de la dépense.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** l'aide de la CAF au titre du dispositif Fonds Modernisation des Equipements au taux le plus élevé possible,
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de décision d'attribution de l'aide financière,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/16 - MOBILIER INTERIEUR DE LA NOUVELLE CRECHE
DEMANDE DE PRET A TAUX 0 A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique sociale, la Caisse d'Allocations Familiales peut accorder un prêt à taux 0 pour des frais d'aménagements intérieurs.

Les modalités d'octroi sont les suivantes :

- limite de 40% du projet, plafonné à 300 000 €
- pour un montant de 10 000 €, durée 3 ans
- pour un montant de 50 000 €, durée 5 ans
- pour un montant de 150 000 €, durée 10 ans
- au-delà, c'est 15 ans.
- le 1er remboursement est exigible au 1er juin de l'année qui suit le paiement.

Il est donc proposé de demander auprès de la Caisse d'Allocations Familiales un prêt à taux 0 pour l'achat du mobilier intérieur de la nouvelle crèche.

Le montant estimatif des dépenses prévues pour cet aménagement est de 100 000 €.

.../...

**2 - MOBILIER INTERIEUR DE LA NOUVELLE CRECHE - DEMANDE DE PRET A TAUX
0 A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** un prêt à taux 0 d'un montant maximum de 100 000 € auprès de la CAF,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/17 - DEVELOPPEMENT DES OUTILS POUR LE COMMERCE EN LIGNE
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire indique que l'intervention de la Région vise à déployer des solutions en faveur de l'activité des commerces pour favoriser la visibilité, l'attractivité et le développement de la vente en ligne. Organiser le e-commerce à l'échelle d'un territoire est une priorité forte pour compléter l'attractivité et les ventes en modernisant le circuit de vente et de visibilité.

A ce titre, les communes peuvent bénéficier de l'aide de la Région dans le cadre de projets liés notamment à la mise en place d'un site vitrine ou d'une application mobile de commerce en ligne. Cette aide de la Région peut être sollicitée sous forme d'une subvention fixée à 50% maximum des dépenses éligibles, la dépense subventionnable minimum étant fixée à 10 000 € et le plafond de subvention régionale à 25 000 €.

Les dépenses éligibles concernent, entre autres, l'acquisition, le développement, le renouvellement de la solution numérique, ou encore l'acquisition de licences ou de logiciels.

Madame la Maire précise que la commune a souhaité s'engager dans la transition numérique et dynamiser la visibilité, l'accessibilité en ligne, l'activité des commerces locaux et la consommation locale. Elle a donc mandaté une entreprise locale, ANTIDOTS, pour l'accompagner dans le développement d'une plateforme numérique.

Le montant estimatif des dépenses prévues est de 15 103 € TTC.

.../...

2 - DEVELOPPEMENT DES OUTILS POUR LE COMMERCE EN LIGNE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** l'aide de la Région la plus élevée possible,
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de décision d'attribution de l'aide financière,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTAIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/18 - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE
DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES
DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire indique que le plan de relance présenté par le Gouvernement, qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Le montant estimatif des dépenses prévues pour ce projet s'élève au total à 32 317 € TTC.

.../...

2 - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES - DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat la plus élevée possible,
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de décision d'attribution de l'aide financière,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTAIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/19 - TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire indique que le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à soutenir le développement d'outils numériques utiles pour l'action quotidienne des collectivités territoriales, tout en favorisant la formation au numérique des agents des collectivités qui seront chargés d'utiliser ces outils.

Elle précise que la commune a souhaité s'engager dans la transition numérique et a mandaté la société COVATEAM pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet via l'élaboration d'un cahier des charges, la sélection d'outils et d'un prestataire informatique, la société ANTIDOTS GROUP.

Il est donc proposé de solliciter l'aide de l'Etat la plus élevée possible pour soutenir la commune dans ce projet qui s'élève à 23 773 € TTC.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat la plus élevée possible,
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de décision d'attribution de l'aide financière,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,
Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTAIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/20 - DEMARCHE DE GESTION DURABLE DE LA FORET
PROPOSITION DE COUPES DES PARCELLES 8 ET 6
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Rapport de Jérémy MERLETTE, Conseiller municipal délégué

Monsieur Jérémy MERLETTE indique que la commune sollicite l'ONF pour marteler des coupes par anticipation dans les parcelles 6 et 8 de la forêt communale. Cette opération permettra, outre la récolte de bois, de monter un projet pour bénéficier du plan de relance consacré à l'adaptation de la forêt au changement climatique.

Le premier projet est de procéder à une coupe d'amélioration dynamique sur la partie épicéa de la parcelle 8 avec réalisation de trouées dans le but d'installer de nouvelles espèces. Il s'agit d'une parcelle d'une surface de 11,10 hectares avec un prélèvement proposé d'environ 1 000 m3.

Le second projet est d'avancer la coupe de la parcelle 6 dans sa partie épicéas et sapins initialement prévue en 2022, l'objectif étant de constituer un lot de bois suffisant dit en amélioration au profit des sapins. Il s'agit d'une parcelle d'une surface de 14,95 hectares avec un prélèvement proposé d'environ 930 m3.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les projets des coupes présentés ci-dessus,
- **DEMANDE** à l'ONF de procéder au martelage des coupes des parcelles communales 6 et 8 relevant du régime forestier,

.../...

**2 - DEMARCHE DE GESTION DURABLE DE LA FORET - PROPOSITION DE COUPES
DES PARCELLES 8 ET 6 DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE**

- **SOLLICITE** l'ONF pour vendre les bois de gré à gré par contrat d'approvisionnement,
- **DIT** que le mode de vente sera en bois façonné,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémie MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/21 - DEMARCHE DE GESTION DURABLE DE LA FORET - PROPOSITION DE REPEUPLEMENT POUR LA PARCELLE 8 DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Rapport de Jérémie MERLETTE, Conseiller municipal délégué

Monsieur Jérémie MERLETTE indique que dans le cadre du plan de relance présenté par le Gouvernement, un volet est consacré au repeuplement des espèces de faible valeur économique et environnementale.

Dans la continuité de la coupe d'amélioration dynamique sur la partie épicéa de la parcelle 8, il est proposé de procéder à un repeuplement mixte composé de résineux et de feuillus à hauteur de 10 000 € l'hectare.

A ce titre, la commune s'engage à effectuer l'entretien de ces plantations sur une durée de 3 ans minimum.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **S'ENGAGE** à effectuer l'entretien de ces plantations sur une durée de 3 ans minimum,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations et à signer tout document afférent.

*Mis aux voix, le rapport est **ADOpte** à l'unanimité*

AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/22 - DEMARCHE DE GESTION DURABLE DE LA FORET
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Rapport de Jérémy MERLETTE, Conseiller municipal délégué

Monsieur Jérémy MERLETTE indique que le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à accompagner les communes propriétaires de forêts dans une démarche dynamique de gestion durable.

Les investissements permettront d'améliorer la qualité des peuplements de faible valeur économique et environnementale et de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique, en les rendant plus résilientes.

Il précise que la commune projette de repeupler la parcelle 8 par un peuplement mixte composé de résineux et de feuillus.

Il est donc proposé de solliciter l'aide de l'Etat la plus élevée possible pour soutenir la commune dans ce projet de renouvellement forestier.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance la plus élevée possible,

.../...

2 - DEMARCHE DE GESTION DURABLE DE LA FORET - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer les travaux avant la notification de décision d'attribution de l'aide financière,
- **AUTORISE** l'ONF à effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTAIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/23 - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Rapport de Marie-Thérèse BICHOFF, Adjointe

Madame Marie-Thérèse BICHOFF rappelle que par délibération n°2020/42 du 10 juin 2020, le Conseil municipal a fixé le montant des indemnités des élus avec effet au 1^{er} juin 2020.

Elle indique que pour se rendre entièrement disponible pour exercer sa fonction de Maire, Madame Julie NOVELLI a cessé son activité salariée. Le montant des charges initialement prélevé sur son salaire l'est dorénavant sur son indemnité, la réduisant en conséquence considérablement.

Il est donc proposé de fixer le montant de son indemnité comme suit :

- Montant maximum : 51,6% de l'indice brut 1027, soit 2 006,93 €
- Montant alloué : 32,14 % de l'indice brut 1027, soit 1 250,05 €
- Montant proposé : 35,5% de l'indice brut 1027, soit 1 380,73 €.

étant rappelé que cette mesure s'applique dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire et que le montant net de son indemnité n'est pas augmenté.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 5 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

.../...

2 - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement de l'indemnité de fonction définie ci-dessus en faveur du Maire,
- **PRECISE** que cette indemnité de fonction lui sera versée mensuellement avec effet au 1^{er} avril 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Mis aux voix, le rapport est ADOPTE par 22 voix Pour
(Madame la Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote)*

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémie MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/24 - ACCORD CADRE PRESTATIONS DE MAITRISE D'OEUVRE
GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC GRAND LAC
RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA BIOLLE

Rapport de Marie-Thérèse BICHOFF, Adjointe

Madame Marie-Thérèse BICHOFF rappelle que par délibération n°2020/03 du 29 janvier 2020, le Conseil municipal a validé le principe d'adhérer au groupement de commandes avec Grand Lac pour des prestations de maîtrise d'œuvre travaux (réseaux secs, voirie, éclairage public, hors bâtiment) et autorisé Madame la Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Or, un montant de 100 000 € HT de travaux maximum a été précisé pour la commune de la Biolle dans l'utilisation de ce marché, ce qui s'avère relativement faible pour un marché de travaux.

De plus, contrairement à ce qui avait été inscrit, la commune est obligée de faire appel à ce groupement de commandes pour toute maîtrise d'œuvre dont les travaux sont inférieurs à 100 000 € HT.

L'article 8 de la convention permet à la commune de se retirer de ce groupement de commandes, le retrait étant constaté par délibération dont copie est notifiée au coordonnateur.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** de se retirer du groupement de commandes, conformément à l'article 8 de la convention,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire,

Julie NOVELLI

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène, sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 26 février 2021 Envoyée le 26 février 2021 Affichée le 26 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23 Représentés : 0

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Benoît BADIN, Séverine BUTTIN, Sébastien DELATTIGNANT, Jean-Paul DE SANTIS, Céline DUDRAGUE, Sabine LEOPOLD, Jérémy MERLETTE, Claire MOCELLIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, David PERRIN, Véronique BOINON

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/25 - REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRET DE LA
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCALE

Rapport de Marie-Thérèse BICHOFF, Adjointe

Madame Marie-Thérèse BICHOFF indique avoir sollicité les organismes bancaires en vue de renégocier les emprunts communaux.

Compte tenu des enjeux propres aux opérations envisagées, il est proposé au Conseil municipal de recouvrer la compétence déléguée au maire en matière d'emprunt telle que prévue par la délibération du 10 juin 2020.

Par voie de conséquence, la délégation précédemment accordée à Madame la Maire, en ce qu'elle autorisait cette dernière à procéder à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des investissements ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, est rapportée.

Madame Marie-Thérèse BICHOFF rappelle que la commune de La Biolle a contracté en 2012 un emprunt d'un montant de 500 000 € à taux fixe de 4.24% sur une durée de 15 ans.

Il en ressort que pour refinancer ce contrat de prêt, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant global de 324 247,05 EUR.

La Caisse Française de Financement Local a donc fait une offre de financement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur :	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL
Emprunteur :	COMMUNE DE LA BIOLLE
Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	324 247,05EUR
Durée du contrat de prêt :	10ans
Objet du contrat de prêt :	à hauteur de 324 247,05 EUR, refinancer, en date du 15/04/2021, le contrat de prêt ci-dessous :

.../...

2 - REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRET DE LA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCALE

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de Refinancement
MON278704EUR	001	1A	272 047,05 EUR	52 200,00 EUR
Total des sommes refinancées			324 247,05 EUR	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement dudit contrat de prêt des sommes ci-après exigibles le 15/04/2021 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Intérêts courus non échus
MON278704EUR	001	1 409,81 EUR
Total dû à régler à la date d'exigibilité		1 409,81 EUR

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/04/2021 au 01/04/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds : 324 247,05 EUR réputés versés automatiquement le 15/04/2021
Périodicité : annuelle
Date de la 1^{ère} échéance : 01/04/2022
Mode d'amortissement : échéances constantes
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,15%
Montant de l'échéance : 32 692,81 € (hors prorata d'intérêts pour la 1^{ère} échéance)
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTE à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Julie NOVELLI